
Résumé de la lettre du directeur du théâtre du Vaudeville qui envoie la somme de 1159 L, produit d'une représentation, qui sont offert pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre du directeur du théâtre du Vaudeville qui envoie la somme de 1159 L, produit d'une représentation, qui sont offert pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 236-237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15395_t1_0236_0000_11

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Le président, secrétaire et membres composant le bureau de correspondance.

HOLEE, SANSON, FEBVRIER, QUORI fils (*vice-président*), MOREL (*secrétaire*)

Notre offrande en linge seroit bien plus conséquente sans un malheureux événement qui est arrivé à Breteuil lors de l'explosion de la fonte en coulant un canon, et dont vous avez été instruit dans le tems, où il s'est trouvé 25 à 30 personnes de blessées. A la nouvelle de ce fâcheux accident nous nous sommes empressés de leur envoyer du linge pour faire de la charpie et des chemises pour les panser.

22

La commune de Chézy-en-Orxois, département de l'Aisne, annonce à la Convention nationale que les débris du fanatisme de leur commune ont produit deux cloches pesant 3 066 L; en fer, 991 L; en cuivre, 254 L; en plomb, 2 387 L; en argenterie, 19 marcs une once; que les autres objets mis en vente ont procuré 2 190 L 19 s qu'elle va verser dans la caisse du district; elle envoie en outre 16 marcs de galons.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[*La commune de Chézy-en-Orxois, à la Convention nationale, le 2 fructidor an II*] (44)

La commune de Chézy-en-Orxois, quoique ne formant qu'un très petit point sur la surface de la République, n'a jamais marché au dernier rang pour signaler son civisme.

Jamais commune n'a montré plus de zèle ni plus d'ardeur pour la prospérité publique. Ses dons patriotiques en tout genres, le nombre de défenseurs qu'elle a fourni à la Patrie, le deuil qu'elle a montré dans les dangers qu'elle a courus, la joie qu'elle manifeste dans les glorieux succès de la République et surtout lorsque le glaive de la loi a frappé les traîtres et les conspirateurs sont autant de témoignages parlant de son civisme.

Depuis longtemps la commune a voué à l'exécration le monstre hideux du fédéralisme. Le fanatisme a été mis en oubli, et tous ses débris ont produit :

- 1) Deux cloches pesant 3 066 livres
- 2) en fer 991 "
- 3) en cuivre 254 "
- 4) en plomb 2 387 "
- 5) en argenterie 19 marcs une once

et ce jourd'hui les autres objets ayant été mis en vente en vertu d'un arrêté de l'administration du district par nous commissaires nommés à cet effet, il en est résulté un produit de 2 190 L 19 s qui va être versé dans la caisse du district.

Et en galons seize marcs que la commune envoie à la Convention pour compléter sa foible offrande.

(43) P.-V., XLV, 42.

(44) C 319, pl. 1 305, p. 14. *Bull.* 19 fruct. (suppl.).

Elle félicite les pères du peuple de leurs glorieux travaux et les invite à rester à leur poste.

FRANÇOIS (*maire*), PERRAULT, ROBERT, ANTOINE (*commissaires*).

23

L'administration du théâtre de la rue Feydeau offre à la Convention nationale, pour nos frères victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle, une somme de 1 075 L, qui est le produit de la représentation du 16. Elle annonce que les citoyens Pujoulx, Leger, Rezicourt et Lemoine, auteurs des pièces qui ont été jouées, ont fait don de leurs honoraires.

Mention honorable, insertion au bulletin (45).

[*Le secrétaire général du théâtre au président de la Convention nationale, le 18 fructidor an II*] (46)

Citoyen président,

La Patrie a gémi du funeste accident qui a fait du 14 fructidor un jour de deuil. Mais la Convention nationale ne s'est point bornée à déplorer le sort de nos frères, victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle. Des secours ont été décrétés par sa bonté paternelle en faveur des blessés et des veuves et orphelins des citoyens dont nous regrettons la perte. L'exemple de la Convention devient une loi pour les vrais amis de la Patrie; et l'administration du théâtre de la rue Feydeau s'est empressée de l'imiter, en consacrant au même objet le produit de la représentation du 16. Elle me charge, citoyen président, de vous le faire passer; et le cit. Dufey, faisant les fonctions de caissier et porteur de la présente, vous remettra en conséquence, la somme de *mille soixante quinze livres*, produit de la dite représentation, déduction faite des frais de garde et de luminaire.

Le citoyen Pujoulx, auteur de *L'école de la bienfaisance* qu'on donnait pour la première fois, le cit. Léger, auteur de *La papesse Jeanne*, et les citoyens Rézicourt et Le Moyne, auteur des *Vrais sans-culottes*, ont fait le sacrifice de leurs honoraires, en s'applaudissant que le choix eût tombé sur leurs ouvrages.

Je suis avec respect, citoyen président, votre concitoyen,

MIRAMOND

24

Le citoyen Barré, directeur, et les artistes du théâtre du Vaudeville, déposent sur le

(45) P.-V., XLV, 42. *Moniteur*, XXI, 684. *M.U.*, XLIII, 318; *F. de la Républ.*, n° 428; *J. Fr.*, n° 711; *J. Univ.*, n° 1 747; *J. Mont.*, n° 128.

(46) C 318, pl. 1 294, p. 3. *Bull.* 18 fruct. (suppl.).

bureau de la Convention nationale la somme de 1 159 L 4 s, montant de la représentation donnée le 16 pour les victimes de l'explosion de la poudrerie de la plaine de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (47).

[*Le citoyen Barré à la Convention nationale, s.d.*] (48)

Citoyens représentants,

Le théâtre du Vaudeville vient déposer sur le bureau la somme de onze cent cinquante neuf livres quatre sols montant à la déduction des droits d'auteur en frais journaliers, de la recette faite à la représentation donnée avant hier au profit des victimes de l'explosion de la poudrerie de la plaine de Grenelle.

Les artistes qui composent le théâtre sont persuadés qu'en prêchant journellement les vertus républicaines et surtout la bienfaisance ils ne font que la moitié de leur tâche s'ils ne joignent comme tous les bons citoyens l'exemple à la leçon.

BARRE, (*directeur*)

25

Les employés du dépôt des transports et convois militaires, établi à Chantilly, font hommage d'une journée de leur paie, montant à 141 livres 10 s pour subvenir au secours de quelques familles pauvres dont les parents ont péri lors de l'explosion des magasins à poudre.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[*Les employés du dépôt des transports militaires à la Convention nationale, s.d.*] (50)

Citoyens,

Instruits du désastre affreux qu'a dû entraîner avec elle la terrible explosion qui a eu lieu dans un des magasins à poudre de la République, jaloux de subvenir au secours de quelques familles pauvres, qui pleurent la perte de leurs parents, dont le travail faisait seul la subsistance, les employés du dépôt des transports et convois militaires de Chantilly font hommage d'une journée de leur paie; ils assurent la Convention nationale de leur attachement inviolable à la République française une indivisible.

Vive la République (*Suivi de 23 signatures*).

(47) P.-V., XLV, 43. C. Eg., n° 747; M.U., XLIII, 295; J. Paris, n° 613; J. Fr., n° 710.

(48) C 318, pl. 1 294, p. 2. Bull. 18 fruct. (suppl.); *Moniteur*, XXI, 674; *Débats*, n° 714, 301.

(49) P.-V., XLV, 43. Bull. 18 fruct. (suppl.).

(50) C 318, pl. 1 294, p. 4.

26

L'agent national du district de Tell-le-Grand [ci-devant Château-Meillant], département du Cher, écrit que le citoyen Richet, ex-curé de Touchay, fait don à la patrie de sa bibliothèque qu'il assure lui avoir coûté plus de 5 000 L, pour être réunie à celle du district.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (51).

27

Les officiers du bataillon d'Is-sur-Tille, dixième de la Côte-d'Or, à l'armée du Haut-Rhin, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qui défend de faire des prisonniers anglais, l'assurent de leur dévouement à la cause de la liberté, et offrent à la patrie la somme de 2 600 L 5 s 4 d, dont 178 L 12 s en numéraire, pour être employée à secourir les parents indigents de ses défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*Les officiers du bataillon d'Is-sur-Tille à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (53)

Citoyens représentants, nous ne pouvons qu'applaudir à toutes les mesures que vous avez prises pour assurer l'indivisibilité de la République, et l'assoir sur les bases inébranlables, nous vous félicitons sur le sage décret qui défend de faire des prisonniers anglais.

Législateurs daignez aussi recevoir le serment que nous réitérons entre vos mains de demeurer contament attaché à la République, une indivisible, et de vivre libre ou de mourir à nos postes en la défendant, achevez courageux Montagnards, la destinée du monde, la probité et la justice, voilà votre ouvrage, c'est de ces principes que découle toutes ces grandes vertus qui ont caractérisé et illustré toutes les républiques.

Vous témoigner notre vive reconnaissance et vous prier de rester à vos postes seroit futile, car qui peut aimer sa patrie et ne le pas désirer.

Voici le détail de nos offrandes à la patrie pour les parents indigents de ces défenseurs :

En un bon de la somme de dix huit cents sept livres, treize sols, quatre deniers.

A toucher sur le caissier principal des subsistances militaires de l'armée du Rhin, que vous trouverez à Jualus.

le citoyen Bouy un assignat de 10 L.

Le citoyen Charnaux, officier de santé 10 L.

(51) P.-V., XLV, 43. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(52) P.-V., XLV, 43. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(53) C 318, pl. 1 294, p. 8.